

Pour

*L'éducation, l'enseignement,
la recherche, la culture*

Pages spéciales régionales

Journal Régional de la FSU Provence Alpes Côte d'Azur

Mai 2013



Politiques Publiques Changer de Cap



Manifestation nationale pour l'Education

Samedi 6 avril, la FSU manifestait à Paris pour des lois de refondation plus ambitieuses que le projet adopté à l'Assemblée Nationale et actuellement débattu au Sénat.

Il faut que la rentrée 2013 rompe avec les précédentes. Des mesures pour les écoles, les collèges, les lycées, l'éducation prioritaire... doivent être prises dès maintenant.

C'est aussi pour que s'engage une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif, avec scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans et abandon du socle commun, que plusieurs milliers d'enseignants ont défilé.

La FSU a aussi porté son exigence d'une réforme des rythmes cohérente, pensée sur la journée, la semaine et l'année, s'articulant avec les rythmes sociaux et familiaux, élaborée en concertation avec les différents acteurs. Pour les écoles, cela passe par la réécriture du décret.

Pour "mieux d'école", pour la réussite de tous les élèves, notre ministre doit s'appuyer sur l'expertise des enseignants... et donc nous écouter !

La FSU mettra tout en œuvre pour que la "refondation" soit ambitieuse et effective.



Ce journal a été réalisé par :

Josiane Dragoni, Magali Bailleuil, Alain Barlatier, Sylvain Bartet, Jean-Paul Beauquier, Thomas Brissaire, Gautier Broquet, Christophe Doré, Richard Ghis, Maryvonne Guignonnet, Gilbert Jean, Michèle Laroquette, Corinne Marquerie, Caroline Mauriat, Jean-Paul Mignon, Frédéric Quet, Stéphane Rio, Bruno Rodrigues, Andjelko Svrđlin, Laurent Tramoni, Emmanuel Trigo.

Crédits photos : Magali Bailleuil, Gautier Broquet, Jocelyn Demeurs, Josiane Dragoni, Nadine Lopez, Laurent Tramoni.

SOMMAIRE

Actualités	2-3
FSU en région	4
ORM	5
L'état de l'Etat	6
Décentralisation	7-10
SRADDT	11-12
MP2013	13
Syndicalisme	14-16

L'ANI transcrit dans la loi

Une illustration du «socialisme de l'offre» ?

Conclu en janvier entre le Medef et 3 confédérations (CFDT-CFTC-CGC, soutenues par l'UNSA), l'ANI a débouché sur un projet de loi « relatif à la sécurisation de l'emploi ». Présenté par le ministre du Travail, examiné par le Parlement depuis le début d'avril, le projet atténue les pires aspects de l'ANI, mais consacre sa logique économique.

Ainsi, ce sont surtout les dirigeants des entreprises qui seraient sécurisés, notamment pour « négocier » des accords de « maintien dans l'emploi », contre une hausse du temps de travail et/ou une baisse des salaires. S'ajoutent à cela des nouvelles possibilités d'accroître la flexibilité du travail... Les avancées minimalistes, voire cosmétiques, qu'obtiendraient les salariés, apparaissent d'autant plus dérisoires.

Quelle est en fait la logique économique de l'ANI ? D'une part, le « prix » du travail serait trop élevé en France et l'ANI donnerait des outils permettant

de le diminuer. Oublions la question du niveau global de l'activité, de la demande, de l'investissement. D'autre part, davantage de « laisser-faire » (l'offre, c'est-à-dire les directions des entreprises) serait la meilleure des politiques. Oublions là l'intervention de l'Etat et la nécessité de la régulation. Serait-ce cela le « socialisme de l'offre » revendiqué par F. Hollande ? Une politique de l'offre libérale et un semblant de dialogue social ?

Le projet de loi issu de l'ANI concerne le secteur privé et pas le public. Mais un mauvais coup porté à un secteur annonce souvent un coup de plus pour l'autre. Les discours sur la baisse de la dépense publique, sur la « réforme » des retraites, etc... ne se renforcent-ils pas ? Face à cette mécanique, le progrès social passera par la recherche d'alternatives syndicales unitaires. Pour la FSU, la solidarité des idées et des intérêts avec les salariés qui luttent contre l'ANI, est incontournable.

Retraites

Tous chypriotes ?

Pour nous, la retraite est une rémunération continuée du travail.

Penser les retraites des salariés dans la "protection sociale", c'est les dissocier du travail. Rémunération continuée du travail, elles doivent être payées par les employeurs, au même titre que le travail, car elles sont un élément constitutif de son prix au cours d'une vie.

La mobilité du salarié oblige à une certaine gymnastique intellectuelle pour concevoir le système qui permet au salarié de ne pas être "égaré", et conduit à une forme de socialisation, portabilité des droits acquis dont on nous dit à travers l'ANI, sur un autre point, que c'est enfance de l'art d'y parvenir !

Cela ne préjuge ni du système (capitalisation, répartition), ni de la durée d'ac-

tivité obligatoire et de la date possible d'ouverture des droits mais cela exclut par principe les systèmes à cotisation (le salarié contribue au financement de sa retraite et voit donc le prix de son travail amputé) et les systèmes par points et par comptes notionnels, personnalisations coupées de l'évolution des salaires dans la branche concernée.

Le système de la Fonction Publique d'Etat devrait être le modèle : les retenues pour pension sont, de fait, comme les flux financiers, virtuelles.

Tous les autres systèmes sont "assuranciers" et guidés par des considérations actuarielles, financières, comptables avec des logiques externes aux droits des salariés.

La première réforme à faire, c'est une réforme fiscale...

NOTA BENE

La revalorisation des pensions est fixée à 1,3% au 01.04 : 0,1 % de rattrapage (2012) +1,2% de prévision d'inflation (2013). Cette prévision était de 1,75% pour la loi de finance et pour la LFSS ; le 1er avril 2013, les retraités qui paient l'IRPP (1 sur 2), acquitteront une nouvelle taxe de 0,3%. Bilan : perte de pouvoir d'achat !

Situation économique et sociale

Les politiques d'austérité asphyxient la France et l'Europe.

Une chape de plomb plonge les économies européennes dans la stagnation voire la récession. Ce sont les politiques d'austérité qui sévissent à des degrés divers dans tous les pays européens. Au nom des dettes publiques et de la compétitivité des entreprises, tous les pays sont contraints d'appliquer des principes économiques marqués du sceau des contempteurs de l'Etat et des acquis des travailleurs. Baisse drastique des dépenses publiques, politique de l'offre pour favoriser les profits des entreprises, atteintes au droit du travail et à la protection sociale, sont les recettes imposées par les gouvernements et les institutions internationales avec plus ou moins de virulence. En Grèce, au Portugal, en Espagne ou en Italie, les gouvernements sont sommés de pratiquer des coupes sombres budgétaires aux conséquences sociales catastrophiques.

En France, les politiques d'austérité sont moins brutales, mais l'actuel gouvernement n'a pas opéré de véritables changements par rapport à la période précédente. Il privilégie les politiques de l'offre favorables au capital et tourne le dos à des politiques de relance ambitieuses. Les annonces de

baisse des dépenses publiques se succèdent, la fiscalité est à peine réformée, les avantages aux entreprises sans véritables contreparties aux salariés s'opèrent au nom de la compétitivité. Au total, la politique de François Hollande n'opère qu'à la marge et n'arrive pas à contrer les logiques d'austérité imposées par l'Union Européenne. La récession s'annonce.

Les conséquences sociales deviennent insupportables. En France, le chômage est massif, selon l'INSEE son taux pourrait atteindre 10,9% fin 2013. Les fermetures d'entreprises se succèdent tout comme les réductions d'effectifs. Les petites et les moyennes entreprises sont les plus touchées, tout comme les secteurs industriels grands pourvoyeurs d'emplois comme l'automobile, le bâtiment ou la sidérurgie. Le pouvoir d'achat stagne ou baisse. La précarité endémique s'installe, la pauvreté progresse notamment dans les banlieues et dans les espaces ruraux. Après ce constat bien sombre une question s'impose : jusqu'à quand ces politiques aveugles qui nous conduisent dans le mur ?

Quelles réponses syndicales ?

La FSU, avec l'ensemble du mouvement syndical, doit porter une vision et des propositions qui rompent avec les politiques d'austérité. Le capitalisme est dans une phase de transformation. Les décideurs économiques voudraient opérer une régression sociale qui accroisse les profits au détriment de la majorité de la population. Ils veulent privatiser des pans entiers de ce qui est aujourd'hui pris en charge par les dépenses publiques socialisées dans le cadre de l'Etat social : retraites, protection sociale, services publics...

C'est en impulsant les mobilisations unitaires des salariés, du privé et du public, qu'il deviendra possible de faire reculer les politiques d'austérité qui tuent l'emploi.

Pour la FSU, d'autres voies de développement et de croissance sont possibles. La réhabilitation de la dépense

publique et des Services Publics doit être au cœur de nos revendications. Des investissements dans la formation pour permettre l'élévation du niveau de qualification, dans la transition écologique pour développer de nouveaux secteurs industriels pourvoyeurs d'emplois qualifiés, sont des pistes qui permettraient de réenclencher la croissance économique et l'emploi. Développer les Services Publics, assurer une Protection Sociale et des retraites de haut niveau pour tous, sont les conditions pour assurer le progrès social.

Les enjeux sont énormes. Le syndicalisme a la responsabilité d'articuler analyses et propositions pour construire des mobilisations et imposer un rapport de force qui permettront de rompre avec ces politiques.

La crise serait-elle en passe de permettre au vieux rêve néolibéral de se réaliser ?

La récession s'installe dans la durée, le chômage explose, les inégalités s'aggravent. Les annonces se suivent et rien ne change. Voilà un cocktail bien dangereux pour la démocratie. Quand la défiance s'installe, la crise politique n'est jamais loin : toutes les prémices sont déjà présentes.

Avec le maintien du gel du point d'indice, les salaires des fonctionnaires diminuent ; une nouvelle baisse des pensions est orchestrée ; la RGPP se poursuit sous un nouveau nom.

Alors, dans le chaos en cours, des voix s'élèvent contre l'austérité, économiquement absurde. La démonstration n'est en effet plus à faire. Mais ces mêmes voix réclament aussitôt la poursuite des «réformes structurelles».

Quel est donc ce cap européen que le chef de l'exécutif français semble parfaitement assumer ? Il s'agit du transfert massif de la dépense publique, qu'il s'agisse des retraites ou du service public, vers la dépense privée et le marché promu roi. C'est aussi en finir avec le statut protecteur du salariat, du privé comme du public, en matière de droits du travail. C'est assurer le triomphe du seul intérêt économique dominant aux dépens de l'Etat et du contrat social. On aura reconnu les objectifs poursuivis avec ténacité - et des succès certains - par le monde patronal.

Aussi est-il urgent de changer de cap. La démocratie sociale ne se résume pas à accompagner n'importe quelle transformation moyennant quelques contreparties, au demeurant mineures, comme dans le cas de l'ANI. Ce n'est pas davantage jouer la division syndicale, ou générationnelle, ou encore museler la démocratie représentative.

Plus que jamais et sans attendre, le syndicalisme doit passer à l'offensive, et porter la carte de l'unité, de la proposition et de l'action, pour inverser la donne.

Avançons la solidarité et l'unité face aux manœuvres de division - le privé contre le public, les jeunes contre les seniors, les actifs contre les retraités, ...

Construisons les voies alternatives aux politiques d'austérité : un nouveau monde est à inventer en matière de nouvelle croissance autour de la nécessaire transition écologique, de solidarité et de service public, de réduction des inégalités.

Travaillons enfin sans relâche à l'unification syndicale.

Pour gagner.

Josiane Dragoni

29 avril 2013

Action Sociale Interministérielle

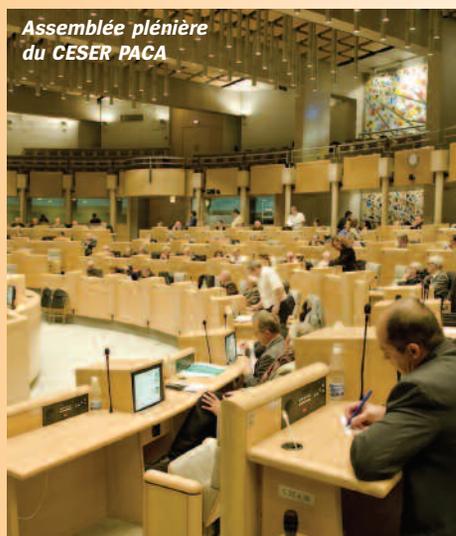
La Section Régionale Interministérielle de l'Action Sociale (SRIAS) de la région Paca est chargée de proposer au Préfet de Région des actions afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des agents de l'Etat et de leurs familles (crèche, logement, restaurant inter-administratif, loisirs). Tous les agents des administrations de l'Etat, actifs et retraités sont concernés par les dispositifs mis en place.

La SRIAS est composée de 13 représentants des organisations syndicales siégeant au conseil supérieur de la fonction publique (2 titulaires et 2 suppléants pour la FSU) et de 12 représentants des directions régionales des services de l'Etat (dont les rectorats de Nice et Aix-Marseille).

En région PACA, l'ensemble des organisations syndicales dénoncent la faiblesse des financements qui ne permettent pas de couvrir les besoins des personnels dans une région particulièrement touchée par la crise du logement, le déficit de places en crèche, ...

Les représentants des organisations syndicales dénoncent par ailleurs l'insuffisance des moyens humains pour la mise en œuvre de l'action sociale qui se traduit pour les agents par une méconnaissance des aides proposées. Comment expliquer autrement le nombre ridicule d'agents ayant bénéficié en 2012 d'une subvention SRIAS pour un séjour en village vacances VTF : 84 bénéficiaires pour plus de 160 000 agents de la fonction publique en PACA !

Plus que jamais, il faut renforcer l'action sociale interministérielle.



Assemblée plénière
du CESER PACA

CCREFP

Le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a pour mission de favoriser la concertation entre les différents acteurs régionaux, afin d'assurer une meilleure coordination des politiques de formation professionnelle et d'emploi. C'est un lieu qui permet à la FSU de pouvoir suivre et intervenir sur toutes les questions inhérentes à la formation professionnelle et à l'emploi. On comprend que dans la période actuelle avec la volonté du gouvernement de flexibiliser et de précariser encore davantage le travail des salariés, de placer la relation formation-emploi sous le signe de l'«adéquationisme» au niveau des bassins d'emploi, notre présence soit indispensable dans ce type d'instance.

Pour faciliter le travail de ce comité, il existe cinq commissions.

La Commission de suivi et d'évaluation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP). Le CPRDFP en cours est supposé assurer le développement cohérent de l'ensemble des filières de formation professionnelle, avec comme objectif l'élévation des qualifications de tous, jeunes et adultes, et de faire diminuer fortement les sorties sans qualifications. Il définit aussi les priorités relatives à l'information, l'orientation et la validation des

acquis et de l'expérience. Autant dire que les enjeux pour la FSU sont de taille : branche formation continue des adultes, formations initiales professionnelles et technologiques des deux académies, rôle de Pôle Emploi et des Missions Locales, afin de concourir à la qualification de tous les salariés.

La commission AIO du CCREFP, Accueil-Information-Orientation, mise en place en juillet 2011, a produit un travail exemplaire qui pourrait très bien servir de point de départ aux travaux à entreprendre si le service public d'orientation devient régional pour la partie orientation tout au long de la vie (acte III de la décentralisation).

Il existe aussi la commission du handicap, celle des certifications, et celle des emplois d'avenir. Cette dernière a été installée en octobre 2012 pour suivre la mise en place des emplois d'avenir.

L'intervention syndicale y est indispensable tant pour obtenir une véritable formation pour les jeunes que pour éviter l'effet d'aubaine pour les collectivités ou l'économie sociale.

On comprend à la vue de tous ces travaux que la participation de la FSU est essentielle. Avec l'acte III de la décentralisation qui prévoit de conforter les prérogatives du CCREFP, la présence et la représentation de notre fédération au niveau régional est donc incontournable.

Commission AIO

Deux labellisations pour le SPO

La FSU a joué un rôle moteur lors de l'élaboration du CPRDFP et lors de la mise en place de la commission AIO. Après avoir élaboré un accord cadre et une convention type au niveau régional, la commission a examiné les demandes de labellisations des territoires de Nice et des Hautes Alpes entre juin 2012 et février 2013, et ce malgré l'absence de directives nationales précises (élections législatives en juin et loi sur la décentralisation encore en cours).

A la suite des interventions de la FSU,

les conventions et fiches signalétiques des organismes ont gagné en clarté (qui fait quoi, comment, où, avec quels moyens ?). Comme nous le réclamions, seuls les signataires de l'accord-cadre régional (les Centres et le Service Universitaire d'information et d'orientation de l'Education Nationale, les agences de Pôle-Emploi et des Missions Locales, les Bureaux d'Information Jeunesse pour le CIDJ) sont labellisés ; les autres partenaires sont associés.

Observatoire Régional des Métiers

L'ORM est co-financé par l'Etat et la Région dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région. Il a un statut associatif et les partenaires sociaux siègent à son Conseil d'Administration. La FSU est membre du bureau. Autonome, l'ORM

est un outil d'aide à la décision pour les responsables de l'action publique en matière d'emploi et de formation. Les études et le travail de l'ORM, de grande qualité, sont très précieux en matière de formation et d'emploi au niveau régional.

Observatoire Régional des Métiers

Nous avons interrogé Céline Gasquet, directrice de l'ORM. L'ORM joue en région un rôle important. Par ses études, son travail, sa structure qui permet des échanges approfondis entre l'Etat, la Région, les organisations des employeurs et des salariés, il joue son rôle d'aide à la décision publique.



Peux-tu nous présenter

l'ORM ?

L'ORM, l'Observatoire Régional Emploi Formation de la région PACA, est là pour apporter de la connaissance utile aux acteurs publics en charge des questions d'emploi et de formation. Notre action passe donc par la collecte de données statistiques, la réalisation d'études et de diagnostics, la diffusion de publications et l'animation de réseaux d'acteurs. Nos travaux portent sur l'emploi, la conjoncture, la prospective, les secteurs d'activité, les métiers, la formation, l'économie verte, mais aussi les discriminations, l'égalité entre les femmes et les hommes, etc.

Pour donner un exemple de notre activité, nous sommes actuellement très impliqués dans le suivi et l'évaluation du CPRDFP. Nous avons un rôle d'animation, puisque la commission du CCREFP en charge de cette démarche a mis en place un groupe technique multipartite (GTM) dont elle a confié l'animation à l'ORM. Nous avons également un rôle de technicien, puisque nous avons la responsabilité, avec ce GTM, de construire une cartographie des effectifs en formation professionnelle. Cette cartographie constitue un outil de suivi du 1er axe du CPRDFP, celui de l'accès pour tous à un premier niveau de qualification et d'évaluation générale des niveaux de formation. En donnant à voir, de manière objective et structurée, les effectifs dans les différentes voies de formation professionnelle, formation initiale sous statut scolaire et par apprentissage mais également formation continue, cette cartographie doit consti-

tuer un outil au service d'une recherche d'une meilleure articulation entre ces différentes voies.

L'ORM vient de publier

“Métiers-formations, Quelles relations en PACA ?”

Quels en sont les résultats ?

Pour la première fois, grâce à un partenariat avec la Direction de l'INSEE, nous disposons en région de données permettant d'apprécier le lien entre la formation suivie par les individus et le métier qu'ils exercent.

Le résultat le plus important de ce travail est sans doute qu'il met en avant à quel point il est rare que les personnes exercent un métier en lien direct avec la spécialité de leur formation.

Ainsi, seulement 17 % des actifs en emploi dans notre région exercent un métier en lien avec leur spécialité de formation. Il s'agit bien évidemment de personnes exerçant des professions réglementées (comme les professions médicales et paramédicales, les professionnels du droit et les métiers de l'artisanat pour lesquels la loi exige aussi une qualification) ou exigeant des compétences techniques pointues (comme les ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal) ou encore des métiers qualifiés ou

très qualifiés comme les ingénieurs de l'informatique, les cadres du BTP, les enseignants...

A l'opposé plus d'un quart des personnes en emploi exercent un métier sans aucun lien avec leur spécialité de formation. Il s'agit de métiers du commerce, du tourisme, du transport, de l'hôtellerie-restauration mais aussi des employés des services divers, des dirigeants d'entreprise, des formateurs, des ouvriers des industries graphiques. Ce sont des métiers pouvant être exercés dans des secteurs d'activité très variés, dont le contenu est susceptible de changer d'une entreprise à l'autre, faisant appel à un éventail de compétences transver-

sales ou cognitives qui ne reposent pas sur un socle particulier de formations. Ainsi, pour la grande majorité des métiers, et notamment les plus représentés en région, la correspondance immédiate avec la spécialité de formation ne joue pas, rendant toute approche « adéquationniste » inopérante : alimenter un métier donné uniquement par la mise en place de formations professionnelles spécifiques ne peut s'envisager que dans les rares situations où cette relation est forte, d'où la nécessité de maintenir en région une offre de formation diversifiée.

Qu'en est-il, non plus selon la spécialité, mais selon le niveau du diplôme ?

L'étude est en effet beaucoup plus large que cela et traite également du lien entre niveau de diplôme et métier. Elle montre d'une part l'importance du niveau de diplôme comme critère d'embauche et d'autre part l'importance de l'élévation du niveau de diplôme chez les jeunes générations.

Ainsi, en apportant pour la 1ère fois en région des données chiffrées sur cette relation complexe entre formation et métier, cette étude doit pouvoir être mobilisée par de nombreux acteurs. Elle est directement utile dans

le cadre des réflexions sur l'élaboration de la carte de formation. Mais elle est également mobilisable dans le cadre des dialogues avec les branches professionnelles, dans les démarches de GPECT etc.

Pour la grande majorité des métiers, et notamment les plus représentés en région, la correspondance immédiate avec la spécialité de formation ne joue pas, rendant toute approche «adéquationniste» inopérante.

En savoir plus :

se reporter au site de l'ORM :

<http://www.orm-paca.org/>

On y trouve l'ensemble des publications et notamment

Métiers-formations, Quelles relations en PACA :

<http://www.orm-paca.org/Metiers-formations-queelles-203>

Elections professionnelles à Pôle Emploi - PACA (mars 2013)

RANG	%	Variation	%
FO	2010		2013
	20,96	-1,09	19,87
SNU-FSU	20,76	-3,62	17,14
CGT	12,44	2,54	14,97
CFDT	10,46	1,70	12,16
SUD	5,77	5,92	11,68
SNAP	5,77	4,19	9,96
CGC	14,70	-6,19	(18,51) (1)
CFTC	8,81	-3,11	5,70
UNSA	0,33	/	/

(1) 8,51% en réel : la CGC n'étant pas présente dans le collège 1, le plus nombreux.

Le SNU-FSU arrive en 2^e position. Par collège (élections au CE), le SNU Paca est 1^{er} au sein du collège 1 (Employés), le plus important en nombre d'agents, 2^{ème} dans le collège 2 (Agents de Maîtrise et Techniciens), et affiche une belle progression dans le collège 3 (Cadres).

DRJSCS Paca/DDCS 13

**Nous étions entré dignement
dans des locaux indignes !**

Dans la frénésie du grand chambardement de la RGPP, le relogement en novembre 2010 dans les locaux insalubres du 66 rue St Sébastien des services jeunesse et sports, de l'ACSé et de ce qui restait des DDASS et DRASS avait donné lieu à un bras de fer avec le Préfet. Les personnels avaient exercé pendant 15 jours leur droit de retrait et un recours avait été déposé au TA. L'audience a eu lieu le jeudi 21 mars 2013.

Le rapporteur public a repris uniquement le système de défense du Préfet, à savoir que notre requête serait irrecevable car elle remet en cause une décision d'organisation des services qui relèverait du pouvoir discrétionnaire de l'autorité hiérarchique.

Dany Cohen, notre avocat, a répliqué sur le fait que le recours ne portait pas sur l'organisation des services mais sur les conditions du relogement : pas de réunion des CHS, absence d'ACMO... alors qu'aucune norme de sécurité n'était respectée sur le site. Si dans un tel cas les agents ne peuvent pas s'adresser au TA, quelle serait alors leur possibilité de recours ?

Le recours a été rejeté par le TA. La question reste entière.

Du côté de Pôle Emploi

Les chiffres du chômage en région PACA continuent de s'aggraver : sans surprise, ils suivent la courbe ascendante que l'on observe au niveau national (+ 0,6% sur un mois et + 9,8% sur un an).

Fin février, les catégories A, B et C regroupaient 400 647 demandeurs d'emploi en Paca (source : DIRECCTE PACA). Face à ce tsunami ininterrompu depuis 2009 et la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC, le gouvernement Ayrault vient d'annoncer le recrutement de 2000 CDI pour Pôle Emploi. Le volume des renforts pour PACA n'est pas encore connu à cette date. Si l'on peut se féliciter de cet effort, force est de constater qu'il reste en-deçà des 8000 embauches au total que le SNU-FSU estime nécessaires pour désengorger l'accueil de l'opérateur publique. Au

dès le renforcement des effectifs, certes essentiel, Pôle Emploi doit revoir d'urgence son plan stratégique 2015 qui fait de la dématérialisation le socle de sa relation de service avec ses usagers : bornes d'accueil informatisées sur site, suivi d'un volume de demandeurs d'emploi par internet uniquement... Cette politique de mise à distance des usagers est une négation dangereuse de la dimension humaine des relations entre ce Service Public et ses usagers. Les événements dramatiques de ces dernières semaines (immolations de demandeurs d'emploi, suicides d'agents) sont venues rappeler violemment que la course effrénée aux supposés gains de productivité sont incompatibles avec les besoins de personnalisation du service à rendre à la population.

Une inspection du travail en plein bouleversement

L'inspection du travail est un corps de fonctionnaires peu nombreux, moins de 500 agents. Ils exercent leur mission dans une section qui recouvre une circonscription géographique. Dans les B. du Rh., il y a 18 sections d'inspection qui contrôlent entre 450 000 et 500 000 salariés du privé. A leur côté, travaillant sous l'autorité d'un inspecteur, existent des contrôleurs du travail, de catégorie B. Ils remplissent, en gros, les mêmes missions mais auprès des entreprises de moins de 50 salariés. Inspecteurs comme contrôleurs sont chargés de faire respecter le Code du Travail.

Certains syndicats, dont le SNU TEFE – FSU, demandent une revalorisation du statut des contrôleurs du travail. Plusieurs actions et grèves ont soutenu cette revendication.

La RGPP a bouleversé l'organisation de ce ministère en fusionnant ses services régionaux et départementaux avec d'autres administrations, dont celle de la concurrence et de la répression des fraudes. La RGPP se poursuit, comme ailleurs, sous une autre forme, la MAP, et vise d'abord à la réduction des effectifs. Cela s'est poursuivi avec la diminution des effectifs administratifs de catégorie C. On assiste aujourd'hui à la volonté du ministère de promouvoir des contrôleurs dans le corps de l'inspection, ce qui apparaît a priori comme

intéressant. Mais il s'agit de promouvoir seulement 15 % des contrôleurs sur 3 ans : des contrôleurs, proches de la retraite, susceptibles de passer l'examen professionnel qui n'auront qu'une revalorisation indiciaire restreinte car la plupart sont déjà au sommet de leur grille. L'immense majorité des contrôleurs se trouveraient donc privés de toute revalorisation.

Les syndicats CGT, SUD et FSU du ministère demandent le maintien du corps

des contrôleurs du travail et une revalorisation globale quel que soit le poste occupé avec la reconnaissance de la spéci-

ficité de leur statut, notamment les mêmes garanties que l'inspection au regard de la convention de l'Organisation Internationale du Travail. Les catégories C doivent aussi voir leur statut et leur salaire revalorisés.

**La MAP, Modernisation
de l'Action Publique,
s'inscrit dans la même logique
que la RGPP.**



Préfecture de région

DOSSIER DECENTRALISATION

L'acte III de décentralisation aurait pu être l'occasion de rendre l'action publique locale plus efficace et plus démocratique. Nous voici plus loin que jamais de cet objectif. Comment aurait-il pu en être autrement, alors qu'aucun bilan de 30 ans de décentralisation n'a été réalisé et que le gouvernement a laissé les associations d'élus, constituées en véritable lobbying préempter le débat démocratique ? Les citoyens comme les organisations syndicales en ont été écartés.

La question de l'Etat et de son rôle a été évacuée, les collectivités territoriales (CT) se sont neutralisées entre elles, chacune souhaitant de nouveaux



pouvoirs, aucune ne souhaitant en perdre.

Le projet de loi de décentralisation est aujourd'hui bloqué. Le voilà découpé en 3 parties. La dernière partie (bloc

communal) sera examinée plus tard, après les municipales, tant les oppositions sont vives. Il est vrai qu'il y aura des élections municipales en 2014, suivies des sénatoriales.

Des choix à revoir

Les chevauchements entre CT ne sont pas supprimés par le projet, mais une usine à gaz est en marche. En effet, les CT pourront choisir, ou pas, de se répartir des compétences lors des «conférences territoriales» organisées au niveau régional. Des compétences à la carte, différenciées selon les territoires, ne constitueraient pas un progrès, mais l'illisibilité pour le citoyen comme la cacophonie qui en résulteraient sont assurées. On ignore ce que

pourra bien être la loi votée *in fine* : le Sénat a annoncé sa volonté de remanier le projet en profondeur. Il y avait d'ailleurs été invité par le Président de la République, ce qui laisse plus que perplexe sur le fonctionnement de notre République. La démocratie représentative est en grande difficulté et sa crise s'aggravera si ses élus confisquent le débat.

C'est d'autant plus préoccupant que les aspects financiers ne sont pas traités

dans cette loi, mais dans la suivante, celle sur les finances, au cours du dernier trimestre 2013 ; que d'autres aspects le seront peut-être dans la loi annoncée sur l'égalité des territoires.

Au total, il est bien peu cohérent de séparer la question des compétences des éléments d'ordre financier, tout comme d'éviter de poser dans la loi la question de l'articulation entre l'action publique de l'Etat et des CT.

Les grands principes

Le projet rétablit la clause générale de compétence pour les régions et les départements. Elle avait été supprimée en 2010. La loi tente de renforcer les blocs de compétences, en les identifiant par niveau, introduisant le concept de **compétences exclusives**. Mais la rationalisation n'est pas allée bien loin, devant les refus d'évolution des CT. La loi tente d'ancrer alors dans ce paysage fragmenté la notion de **chef de file** quand les compétences sont partagées. Ainsi, les régions sont chefs de file en matière de développement économique et de transport ; elles élaborent à ce titre, mais dans la concertation, les schémas régionaux correspondants.

Les **conférences territoriales**, organi-

sées au niveau régional, pourront confier aux CT telle ou telle politique à titre expérimental. Ces conférences élaboreront le **"pacte de gouvernance territoriale"** qui fixe la répartition des compétences entre les différentes collectivités. Les règles de financement seront durcies, afin d'inciter les CT à respecter le principe des blocs de compétences et de diminuer les financements croisés, voire contradictoires, et de faire ainsi la chasse aux doublons.

Pour la FSU, c'est la loi qui doit fixer les compétences. Un système de compétences à la carte ne pourra fonctionner, et l'action publique devient illisible.

Enfin, le projet de loi est placé sous le signe de la **compétitivité des territoi-**

res, plus que de l'égalité ou du fonctionnement démocratique de la décentralisation. C'est ainsi que les **métropoles** occupent le devant de la scène, que leurs compétences, dans le domaine économique ou universitaire vont impacter celles des régions, qu'en l'état, elles constituent de fait un 4e niveau de CT qui ne dit pas son nom, de surcroît avec un exécutif non élu. C'est toute la question des territoires et de leur équilibre qui est ainsi posée, et le projet n'envisage nullement la réalisation d'un tel principe ni le moindre correctif. Il n'est pas possible de traiter des aspects financiers dans une loi séparée. Est-ce pour mieux éviter toute forme de véritable péréquation financière ?

Les aires urbaines en PACA

	Hab. en million	Rang National
Aix Marseille	1,7	3^e
Nice	1	7^e
Toulon	0,6	13^e
Avignon	0,5	16^e



Marseille

Compétitivité ou équilibre dynamique et solidaire des territoires ?

La loi de décentralisation a été placée sous le signe de la compétitivité territoriale, au sens très libéral du terme. A bien la lire et la relire, elle fait la part belle à une conception des territoires où priment la concurrence et un développement des seules métropoles aux dépens des autres espaces. Or, si toute forme de *statu quo* est impossible tant les inégalités se sont accrues, il est plus que temps de penser une politique alternative, construite sur les solidarités sociales et territoriales, sur le vivre ensemble et sur les dynamiques que peut générer la diversité. Rien ne serait plus redoutable que la fuite en avant dans le laisser faire des lois du marché où la richesse attire la richesse, pendant que les laissés pour compte se détournent de la République.



Nice

Une région aux deux métropoles

Les lois réformant les CT (2010, 2013) portent la création de métropoles. Le projet prévoit la création de 3 métropoles ayant chacune un statut particulier : Paris, Lyon, et Aix-Marseille-Provence et celle d'une dizaine d'autres métropoles. L'objectif poursuivi est de faire coïncider ces nouveaux espaces urbains et l'action publique. Les territoires métropolitains sont une réalité économique et spatiale. Economiquement dynamiques, lieux d'innovation et de compétitivité, les métropoles sont aussi les espaces où les inégalités sociales et

socio-spatiales sont les plus grandes. Comment aujourd'hui faire fonctionner démocratiquement ces territoires sur le plan institutionnel en faisant évoluer les CT, sans pour autant créer de fait un 4^e niveau de CT, de surcroît en concurrence avec les Régions ? Comment faire reculer les inégalités tant à l'intérieur des métropoles, que entre espaces métropolitains et les autres territoires ? Placer la loi de décentralisation sous le signe exclusif de la « compétitivité » des territoires ne permet nullement de trouver des solutions.

Aix-Marseille-Provence

Dans cette aire métropolitaine, tout oppose la ville-centre, citée en difficulté, à sa périphérie, constituée de pôles urbains dynamiques. La circulation est devenue impossible et la pollution intense, la pauvreté extrême côtoie un luxe insolent, le clientélisme et la corruption font la une de la presse. On ne peut que rester confondu devant l'incapacité des collectivités territoriales,

des forces économiques et sociales, de l'Etat à porter un projet global de développement s'appuyant sur les nombreux atouts de ce territoire. Si toute forme de *statu quo* est ici impossible, une transformation nécessitera une démarche démocratique et une intervention y compris financière de l'Etat. Dans l'actuel projet de loi, on en est loin.

La métropole niçoise

Le 1er janvier 2012 est née la métropole de Nice. 46 communes, 550.000 habitants, 1400 km², son territoire s'étend du bord de mer aux sommets du Mercantour. Elle est le fruit de l'union des 4 intercommunalités de Nice-Côte-d'Azur, la Vesubie, la Tinée et les stations du Mercantour.

Selon son Président Christian Estrosi, « nos grandes villes n'ont pas assez de visibilité. Elles ne sont pas en mesure de soutenir la compétition avec leurs concurrentes européennes et internationales ». Au moins l'objectif est clair : améliorer la compétitivité du territoire !

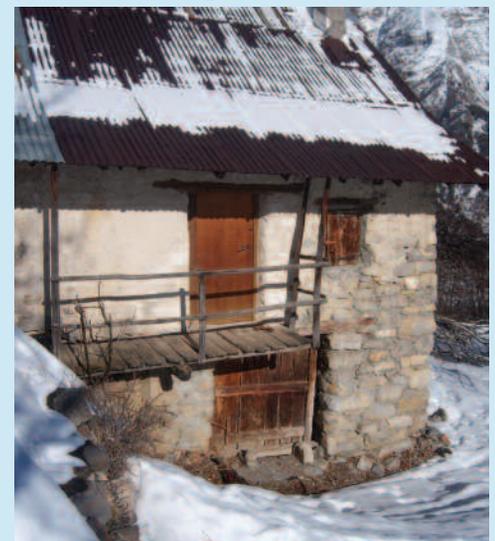
Une malchance pour l'arrière-pays ?

Le développement des métropoles, s'il n'est pas pensé, peut être anarchique avec les impacts économiques, sociaux et environnementaux que l'on connaît.

Il est donc parfaitement légitime que les pouvoirs publics s'interrogent sur une entité administrative à cette échelle. Dans les agglomérations niçoise et marseillaise, le débat public va bon train, mais les arrière-pays alpins, varois et vauclusien n'y ont pas le droit de cité. Considérés comme ayant pour vocation d'être les espaces d'approvisionnement en produits agricoles et de récréation des habitants des métropoles, leurs populations s'inquiètent de voir se créer des collectivités territoriales « pompes » à investissements, publics comme privés, au nom de l'innovation, l'internationalisation et la compétitivité.

Les espaces périphériques des métro-

poles ne peuvent être ignorés dans la réflexion en cours, sous peine d'accroître la fracture économique et sociale entre les différents territoires qui composent notre région.



Formation professionnelle et orientation

Décentraliser ou changer de politique ?



CCI, son trompe-l'œil (MP2013)

Elever les qualifications des jeunes et des adultes relève de l'urgence économique et sociale. Mais il ne faut pas se tromper de diagnostic. Si la France a reculé en termes de production, ce n'est pas au niveau de sa productivité ni du coût du travail qu'il faut en rechercher les causes. Par contre, ses faiblesses en matière de recherche privée ou d'innovation sont notoires. La population active est devenue bien plus diplômée, mais ses qualifications sont très mal reconnues, notamment dans les services.

Sortir de la crise

Sortir de la crise exige, non seulement d'abandonner les politiques d'austérité et d'investir dans la dépense publique, mais d'ouvrir la voie à la transition écologique et à un nouveau mode de production. Personne ne sait aujourd'hui quels seront demain exactement les nouveaux métiers pour les nouvelles productions à mettre en œuvre. Mais on sait que ceux qui ont acquis un diplôme élevé, avec une formation large, auront les moyens de modifier leurs parcours et de répondre aux besoins des entreprises.

C'est pourquoi on fait fausse route si l'ambition éducative est limitée à l'école du socle, car c'est une vision du siècle passé.

C'est pourquoi on se fourvoie quand on limite la formation utile à la seule formation professionnelle au sens étroit du terme. Une formation technologique de qualité, une formation générale puis une formation professionnelle dans un parcours diversifié du lycée à l'université

peut aussi offrir d'incomparables atouts. C'est pourquoi il vaudrait mieux cesser de prétendre que demander aux entreprises quels sont leurs besoins suffira à élaborer des plans de formation dans chaque bassin d'emplois des régions. La relation formation-emploi est bien trop complexe pour se limiter à cela, notamment parce que les entreprises ne peuvent prévoir à moyen terme leurs besoins en qualifications et en emplois.

Une autre politique

Ce qu'il nous faut, c'est une autre politique économique et budgétaire pour relancer la croissance ; un véritable projet de transition écologique pour inventer un autre mode de croissance ; et enfin un projet d'ambition éducative pour tous, ancré sur l'élévation des qualifications des jeunes comme des adultes et des parcours diversifiés au sein des trois voies existantes, professionnelle, technologique et générale qui permettront la démocratisation du système scolaire.

Ensuite, on pourra peut-être améliorer l'articulation Etat/Régions dans ces domaines, sans pour autant décentraliser le service public de formation initiale ou l'orientation scolaire. Force est de constater qu'aucune des lois actuelles (refondation, ESR, décentralisation, ANI...) ne tente de résoudre les vrais problèmes, mais il est encore temps de repartir dans une autre orientation. L'acuité de la crise sociale devenue aujourd'hui politique l'exige.

Impasses

La ligne politique suivie depuis le rattachement au rapport Gallois et au concept de « compétitivité » conduit à l'impasse tant en matière de développement économique que de formation ou de recherche. Florilèges de la vulgate libérale.

Compétitivité

Le coût du travail n'est pas la cause de la désindustrialisation en France. Dans l'industrie, il est équivalent en France et en Allemagne. Mais, la France n'a pas su innover, et son créneau de production recouvre celui des pays à bas salaires. On ne produit ni BMW, ni machines-outils perfectionnées. Faut-il payer les ouvriers français comme en Chine, ou innover comme en Allemagne ?

Adéquation formation-emploi

Si le chômage est élevé, c'est parce que la croissance est trop faible depuis longtemps, que l'austérité aggrave la crise. Depuis 30 ans, les politiques libérales détruisent et précarisent les emplois. Mais l'école formait beaucoup plus de jeunes : jamais la proportion de bacheliers, de bac plus 2 ou 3 n'a été si élevée parmi les 18 - 30 ans. La spécialité de formation ne correspondrait pas à la demande des entreprises ? Sauf dans les professions règlementées, il n'y a jamais de correspondance à 100% entre la spécialité de formation et le métier exercé. Ce lien varie en moyenne de 20 à 60 % selon les métiers. Il est parfois réduit ... à 0% : c'est le cas pour 25% des actifs en PACA.

Adéquation orientation-emploi

Il serait temps d'abandonner cette autre idée de « bon sens », tout aussi fautive que toutes les autres : pour vaincre le chômage, mettons en place l'adéquation orientation-emploi. Cette injonction des politiques actuelles est doublement entachée d'erreurs. Elle est impossible à réaliser, puisque l'adéquation formation-emploi est introuvable. De plus, les conseillers en orientation, qu'ils soient ceux de l'EN, de Pôle Emploi ou des Missions Locales, n'ont heureusement aucun point commun avec des sergents recruteurs devant conduire toute personne vers n'importe quel emploi quel que soit le salaire, les conditions de travail ou le lieu... On sait ce qu'il est advenu de ces formes de pensée totalisantes, et on connaît très bien le sort des ouvriers au début du XIXe siècle, quand aucune loi ne protégeait les travailleurs.

Innovation

Relance économique ou décentralisation ?

Marseille-Provence, métropole euro-méditerranéenne des échanges et de la connaissance, Une stratégie de développement économique 2008-2014, met en évidence les 5 moteurs de l'économie locale : l'économie de la connaissance (économie d'entraînement...); l'économie productive; l'économie des transports et de la logistique; l'économie du tourisme; l'économie résidentielle (activités de service à faible valeur ajoutée...)

Or la part des emplois salariés privés dans l'économie de la connaissance et dans l'économie productive est nettement plus faible dans l'aire marseillaise qu'à Paris, Lyon, Toulouse ou Grenoble, avec en outre un avantage pour Aix par rapport à Marseille.

Il faut passer de la recherche à l'innovation, mais comment motiver les entreprises locales ? La loi de décentralisation visant à donner des pouvoirs en ce sens à la fois aux métropoles et aux régions le permettra-t-elle ? Rien n'est moins sûr. La loi tout comme les politiques actuelles ne visent pas à impulser une relance économique digne de ce nom. Par contre, la concentration de certains pouvoirs en moins de mains renforce davantage le risque de corruption que l'efficacité dans le développement économique. Sans parler de la démocratie.

Car faut-il rappeler que contrairement à une idée très répandue, ce n'est pas la proximité qui fonde la démocratie, mais le pouvoir du peuple ? Que la bureaucratie locale peut être tout aussi redoutable que celle de l'Etat ? Moderniser l'action publique, ce devrait être démocratiser l'Etat comme les collectivités territoriales. La loi de décentralisation n'en prend pas le chemin.



Enseignement Supérieur et Recherche

La loi ESR s'organise selon une logique qui accroît les pouvoirs des exécutifs régionaux dans les regroupements d'établissements, quelle que soit la forme retenue (fusion, regroupement, rattachement), au travers de la généralisation de la contractualisation unique par site. C'est la ligne directrice de la loi de décentralisation, celle qui dirige l'en-

semble des projets gouvernementaux. Les collectivités territoriales étant en concurrence, il est nécessaire de rechercher des alliances sur les territoires par le truchement des schémas régionaux d'ESR, avec l'objectif affiché de rendre «l'action publique efficace pour améliorer la compétitivité de ses entreprises».

La décentralisation, outil de régionalisation de l'ESR ?

Constatant une baisse des dépenses privées de recherche et développement, les CT tentent de renforcer «leur» potentiel public de recherche à la fois en cherchant des moyens publics (pôles de compétitivité, Initiatives d'Avenir, ...) et en soutenant les acteurs économiques. Ces partenariats sont devenus une priorité de la politique de l'ESR, en lieu et place de la progression des connaissances et de la démocratisation des savoirs. Le «transfert» devient une des missions nouvelles de l'ESR. Les CT participent à la stratégie nationale de recherche (loi

ESR). Initiés dans nombre de projets Initiative d'Excellence, de véritables «contrats de site», affichent clairement l'objectif d'«efficacité économique». Les contrats État-Région-Communauté d'Universités n'en sont que le prolongement. Malgré les affirmations ministérielles du renforcement d'un État stratégique, c'est bien à la pression des CT et au désir «d'excellence» des Présidents d'universités que les regroupements prévus dans le projet de loi répondent. En continuant la déstructuration universitaire et au-delà, celle du service public d'éducation.

Métropoles Vs Régions

Le lobbying des maires des plus grandes villes de France semble avoir gagné la course à la dévolution des pouvoirs. Qui à l'arrivée va décrocher le pouvoir sur la compétitivité ? En l'état, ce sont les métropoles. Qu'on en juge :

«Le conseil régional adopte le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, après concertation avec le représentant de l'Etat dans la région, les collectivités territoriales, les métropoles, ainsi que les organismes consulaires

(...) Il prend en compte la stratégie arrêtée sur leur territoire par les métropoles. Cette stratégie est communiquée à la Région au plus tard trois mois avant la date limite d'adoption du schéma régional.» (Extrait du projet de loi du 10 avril).

Il y a en PACA au moins deux métropoles : on peut se demander ce que deviendra la stratégie de la Région dans les domaines de l'ESR ou de l'économie.

Le SRADDT



Le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire est une compétence régionale depuis la loi de 1999 et l'actuel projet de loi sur la décentralisation ne modifie pas la donne. Ce schéma inclut un document d'analyse prospective, «Notre région à 2030», une charte régionale d'aménagement, des documents cartographiques. Basé sur un état des lieux partagé, il définit, pour les aménageurs partenaires des Régions et de l'Etat, les principaux objectifs en matière de localisations des grands équipements,

Les enjeux du SRADDT

En région PACA, les espaces très fortement urbanisés (92% de la population) voisinent avec des espaces naturels remarquables. Mais ici, il n'y eut jamais de véritables politiques d'aménagement du territoire, ni de coopération entre les collectivités territoriales. PACA est aujourd'hui marquée par les inégalités socio-spatiales croissantes et les tensions sociales qui les accompagnent, la cherté du logement, et la thrombose en matière de circulation. Développer l'emploi et l'économie productive et réduire les inégalités dans tous les domaines, qu'il s'agisse de l'habitat, des transports ou de l'accès aux services publics doivent constituer les axes structurants du SRADDT.

Un tel cadre de référence partagé pourrait alors structurer l'action publique locale et faire du territoire un facteur dynamique de développement. Encore faudrait-il que ces politiques soient articulées avec les autres niveaux, national et européen, et que l'Etat, dont les collectivités locales sont partie intégrante, joue tout son rôle de régulation

des infrastructures, des services publics.

Sorte de cadre de référence et de recommandation, le SRADDT n'est pas prescriptif. Il n'est pas opposable aux documents d'urbanisme, le SCOT (schéma de cohérence territoriale) ou les PLU (Plan locaux d'urbanisme). Le pouvoir des communes reste donc entier. Autant dire que la portée et l'opérationnalité de ces schémas sont limitées.

Il est élaboré pour 5 ans. Celui de 2006 est actuellement soumis à une révision, tant la situation a évolué en quelques années notamment en matière démographique : le seuil de 5 millions d'habitants en région prévu en 2020, est atteint. Il devrait être voté en décembre 2013, après une dernière phase de consultation.

En savoir plus :

Sur le site de la région : nombreux documents cartographiques et la démarche SRADDT

<http://2030.regionpaca.fr/index.php/site/lancement>

Acadie, coopérative conseil en aménagement du territoire, à laquelle la Région PACA a fait appel.

<http://www.acadie-reflex.org/>



PACA Richesse et pauvreté

Parmi les 100 quartiers les plus pauvres de France, 25 sont situés en région PACA, dont 23 à Marseille, et 2 à Toulon.

La région PACA se classe au 2^e rang des régions les plus inégalitaires, après l'Île de France.

PACA se situe à la fois au 3^e rang des régions les plus pauvres, et au 4^e rang des régions les plus riches.

Les variations les plus marquées les sont au niveau infra communal. Ainsi, à Marseille, le revenu médian varie :

- de 600€ (3^e arrondissement) à 2000 dans le 8^e
- de 360€ (Bellevue-Piat) à 3250 (La Cadenelle).

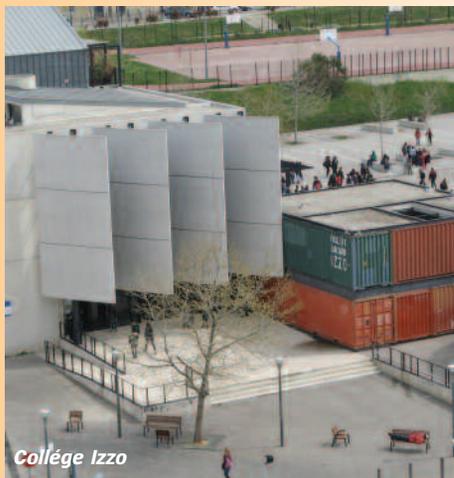


Vers l'égalité des territoires ?

Tel est le titre d'un rapport récent, établi dans la perspective d'une future loi. Puissent le gouvernement et le législateur se souvenir et avoir saisi toute la portée de ces phrases de Rousseau citées dans l'introduction :

“A l'égard de l'égalité, il ne faut pas entendre par ce mot que les degrés de puissance et de richesse soient absolument les mêmes, mais que, quant à la puissance, elle soit au-dessous de toute violence et ne s'exerce jamais qu'en vertu du rang et des lois, et quant à la richesse, que nul citoyen ne soit assez opulent pour en pouvoir acheter un autre, et nul, assez pauvre pour être contraint de se vendre (...). Cette égalité, disent-ils est une chimère de spéculation qui ne peut exister dans la pratique. Mais si l'abus est inévitable, s'ensuit-il qu'il ne faille pas au moins le régler ? C'est précisément parce que la force des choses tend toujours à détruire l'égalité, que la force de la législation doit toujours tendre à la maintenir”.

Jean-Jacques Rousseau, Du contrat social ou des principes du droit politique, Livre II, Chapitre XI.



Collège Izzo

Les qualifications Un enjeu territorial

En région PACA, le taux d'accès au bac, particulièrement bas dans les zones défavorisées, est inférieur à la moyenne nationale. La situation de la population active est plus contrastée. La part de la population n'ayant aucun diplôme est élevée, mais la part des «très qualifiés» également. En effet, chaque année de jeunes actifs très diplômés viennent rejoindre les emplois métropolitains dans l'industrie, la recherche ou les services dynamiques.

Le projet de transition énergétique et le développement de l'économie productive réussiront si les politiques publiques portent une politique volontariste d'accès de tous à la formation initiale comme à la formation continue. On échouera si l'on se contente de proclamations, celle du développement sans fin de l'apprentissage. Les jeunes filles, les jeunes des cités en sont largement exclus, car ils n'obtiennent jamais de contrat de travail. Le service public de formation initiale et les formations professionnelles continues dont la région a la charge sont en capacité de pourvoir à ces qualifications. A quelques conditions, et notamment celle d'abandonner la promotion des opérations vitrines type «Ecole de la 2^e chance». Les dispositifs régionaux accueillent tous les 16-25 ans sans les choisir. Ce sont bien les véritables services publics qu'il faut développer. La construction de l'intérêt général passera par la résistance aux différents lobbies locaux.

Ça roule mal, ça bloque souvent

Se déplacer en région risque de devenir mission impossible. Transports en commun insuffisants et réseau ferré saturé entraînent des thromboses régulières sur les autoroutes et en zone urbaine, cette bande littorale qui se déploie quasiment en continu de Fos à Menton.

Les transports sont devenus une question politique essentielle. Pour les ménages, ils pèsent lourdement dans le budget en fonction du choix plus ou moins contraint du logement. La pollution générée par les véhicules contribue fortement à rendre l'air irrespirable.

Transition énergétique et écologique

La transition énergétique et écologique englobe les aspects environnementaux, économiques, sociaux. Plus largement, elle doit ouvrir une nouvelle voie, celle qui permettra de sortir de la grave crise actuelle.

La question posée est de trouver les bases d'un retour à la croissance, mais d'une croissance différente que celle que nous avons connue, qui associera la contrainte environnementale avec une activité économique favorisant le développement de l'emploi et la réduction des inégalités sociales. C'est un autre système productif qu'il faut inventer, c'est un paradigme nouveau qu'il faut construire, dont les aspects sociaux ne sont pas les moins importants.

On voit bien sur ce sujet la difficulté de l'exercice au niveau régional. Une collectivité territoriale n'a qu'un champ limité pour développer des politiques de transition écologique. En effet, seul un engagement déterminé de l'Etat peut y réussir. Il faut à la fois fixer un

cap et prendre les mesures adaptées, notamment engager les mesures fiscales et une politique d'investissements dans ces domaines.

Un tel choix suppose aussi d'en finir avec les politiques d'austérité qui tuent toute possibilité de sortie de crise. La transition écologique et un autre mode de consommation nécessitent des investissements lourds, tout comme la prise en charge de l'ensemble de la problématique sociale. Il ne faut en effet jamais oublier que les premières victimes de la précarité énergétique sont les classes populaires. L'écologie ne doit pas demeurer un privilège.

La transition énergétique doit être aussi une réelle transition écologique. Mettre un terme au gaspillage énergétique, aménager autrement le territoire et sauvegarder le patrimoine naturel et la biodiversité forment un tout indissociable (d'où la prise en compte du SRCE - Schéma régional de cohérence écologique - dans le SRADDT).

Les propositions de la FSU

Plan de rénovation de l'isolation des bâtiments utilisant des matériaux locaux et une main d'œuvre locale afin de mettre fin aux passoires énergivores, incitation au développement des énergies alternatives comme l'éolien ou le photovoltaïque (2,5 m² installés par habitant en 2020 : c'est moins de la moitié du rythme allemand).

Augmentation de l'efficacité énergétique : les associations Global Chance et Negawatt ont démontré que la suppression de la consommation inutile des ménages permettrait d'économiser la production de 3 à 4 réacteurs nucléaires (soit de 20 à 30 TWh/an).

Politique d'utilisation des terres et des

transports privilégiant des circuits courts pour les hommes comme pour les marchandises («pénalisation» du routier, développement du fret ferroviaire...). D'ailleurs l'agriculture en PACA est justement une agriculture de petits exploitants ce qui offre l'opportunité de vente directe et donc de circuits courts. Toutes ces propositions devront être mises en œuvre avec comme fil conducteur la préservation des espaces naturels et de la biodiversité pour les générations futures.

En savoir plus ? se reporter sur le site de la FSU PACA, partie SRADDT



Marseille Provence 2013

Annnonce de la renaissance ou miroir aux alouettes ?



Le 12 janvier s'est ouverte l'année capitale européenne de la culture, Marseille Provence 2013. Des interventions d'artistes contemporains dans Aix-en-Provence, un défilé de lumière partant des quartiers Nord pour annoncer l'ouverture par une grande clameur marseillaise, le Rhône embrasé par le groupe F à Arles... Dans tout le département, nous avons assisté à une grande fête aux propositions plus ou moins réussies.

Ambition

L'ambition artistique est au centre de l'année. Le label européen que MP2013 a obtenu est basé sur «un projet d'une haute qualité artistique et culturelle, ambitieux, qui sait rester populaire et ouvert à tous les publics». Sur un budget d'environ 91 millions d'euros, 55 millions sont réservés aux 400 manifestations artistiques qui auront lieu. La volonté affichée est de s'ouvrir sur la diversité culturelle de la Méditerranée. Le programme annonce de grandes manifestations de rue (Randonnées festives sur le nouveau GR2013, spectacles de Lumière dans 7 villes des Bouches-du-Rhône...), spectacles vivants (un mois de «Day and Night trip» au théâtre du Merlan, six créations théâtrales de la scène arabe contemporaine à la Friche de la Belle de mai...), festivals (Marsatoc ou la fiesta des Suds pour la musique ; les rencontres du cinéma arabe...) et expositions (de la très classique «le Grand atelier du Midi» aux très ambitieuses expositions ethnologiques du MuCEM, «Le bazar des genres» et «Le Noir et le Bleu»).

Catalyseur

MP2013 se veut aussi être un catalyseur des transformations urbaines de la métropole marseillaise. Le choix de Marseille et du département comme capitale culturelle en septembre 2008 a entraîné une véritable frénésie des travaux. Des projets qui étaient bloqués depuis des années du fait des

guerres de position politico-financières ont enfin démarré. Le MuCEM (Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée) en est peut-être l'exemple le plus emblématique. Depuis des années, le fort Saint-Jean et le J4 devaient accueillir le premier musée national en région. Les attermoissements ont pris fin du fait de l'urgence d'édifier un bâtiment d'envergure pour cette année 2013. Force est de constater que le front de mer de Marseille, sous l'impulsion de l'opération *Euroméditerranée* et de l'année capitale culturelle, se transforme à très grande vitesse. Autrefois espaces de l'industrie portuaire, la Joliette et Arenc sont la tête de proue d'une reconversion métropolitaine tournée vers les services, les activités d'affaire et la culture dans une optique assez mercantile et touristique. Que Jacques Pfister, à la tête de la Chambre de Commerce et d'Industrie, soit le président de MP2013 indique bien cette utilisation de la culture à des fins économiques et commerciales.

Tremplin

MP2013 sera-t-elle un tremplin pour l'expression artistique de la région et le renouveau urbain, ou une succession d'événements sans lendemain visant à attirer touristes et consommateurs ? Les «quartiers créatifs» dans les villes du département, les théâtres du Merlan et des Salines ou la Friche de la Belle de mai, multiplient les expériences et les approches en tout lieu pour que la culture soit l'affaire de tous. Mais ces volontés se heurtent à bien des difficultés. Nombre d'artistes de la Région ont été ignorés de l'année capitale, certaines compagnies ont vu leurs subventions baisser. Alors, la capitale culturelle 2013 ne sera-t-elle que l'arbre qui cache la forêt des baisses de subventions et du retrait de l'action publique dans la culture ? C'est sans doute 2014 qui donnera la réponse...

A voir

Episode 1 : janvier-mai

La fabrique des possibles : exposition du Fonds régional d'art contemporain dans ses nouveaux locaux dessiné par Kengo Kuma jusqu'au 26 mai.

Rodin, la lumière de l'antique : du 6 avril au 1^{er} septembre au musée antique d'Arles.

This is (not) music : événement dédié aux cultures urbaines à la Friche de la Belle de mai du 25 avril au 9 juin.

Day and night trip : des « randonnées découvertes artistiques » dans tous les lieux de Marseille du 12 avril au 25 mai organisés par la scène nationale du Merlan.

TransHumance : un immense caravansérail d'hommes et d'animaux venant du Maroc, de Camargue et d'Italie du 17 mai au 9 juin

Interventions in situ de Daniel Buren et Felice Varini à Istres et Salon-de-Provence du 24 mai au 31 décembre

GR2013 : création d'un chemin de randonnée sillonnant le département avec une succession de manifestations mi-touristiques mi-artistiques à partir du 22 mars.

Rencontres internationales du cinéma arabe dans le nouveau centre culturel de la Région du 26 mai au 3 juin.

Episode 2 : juin août

Le grand atelier du midi : exposition des peintres inspirés par le Midi des Impressionnistes aux Modernes : au musée Granet d'Aix et au musée des Beaux Arts de Marseille du 13 juin au 13 octobre.

«Le bazar des genres» et «Le Noir et le Bleu» : les deux grandes expositions ethnologiques au MUCEM en juin.

EuroPride Park : Friche de la Belle de mai du 10 au 19 juillet.

Août en danse : du 24 au 31 août
Art-O-Rama : salon d'art contemporain à la Friche de la Belle de mai du 31 août au 16 septembre.

Episode 3 : site MP2013





Josiane Dragoni,
secrétaire régionale
FSU PACA

Gilles Fournel,
secrétaire régional
CGT PACA



Echanges CGT - FSU

Le congrès de la FSU a eu lieu du 11 au 15 février à Poitiers, celui de la CGT du 18 au 22 mars à Toulouse. Nous avons interrogé les secrétaires régionaux de la CGT et de la FSU sur les enjeux.

Quelle est ta lecture des enjeux essentiels qui se dégagent de ton congrès national ?

FSU

Le syndicalisme doit quitter sa posture défensive et passer à l'offensive en traçant, avec les salariés, des pistes alternatives aux politiques actuelles qui conduisent à des régressions sociales majeures. Un axe important consiste à réhabiliter la dépense publique, et cela concerne tout le salariat. Financer les infrastructures (routes, chemins de fer, bâtiments publics...), les services publics (éducation, santé,...), la retraite et la protection sociale est essentiel pour sortir de la crise et rompre avec l'austérité. C'est la logique de la socialisation de la dépense qu'il faut développer, et non sa privatisation. La dépense socialisée est plus efficace et son coût moindre. La santé aux USA, dépendant du privé pour l'essentiel, est à la fois très coûteuse et inefficace. La socialisation du financement des besoins diminue les inégalités, socialement injustes, économiquement néfastes : elles sont l'une des causes de la crise actuelle.

Naturellement, il faut que la dépense publique soit bien gérée. Démocratiser l'Etat (dont les collectivités territoriales font partie) et organiser l'intervention des usagers doit le permettre. Un autre axe majeur consiste à construire une sécurité sociale professionnelle pour les salariés afin de dé-marchandiser le travail, et, dans le même temps, à investir la question du contenu et de l'organisation du travail pour le transformer, dans le privé comme dans le public.

CGT

Nous avons une urgence : transformer le travail pour le libérer des entraves qu'il subit, et lui redonner toute sa force émancipatrice. Il s'agit pour nous de le transformer dans toutes ses dimensions, à partir d'une autre répartition des richesses et un nouveau mode de production pour un développement humain durable. C'est le sens de notre projet syndical de conquête.

Entrer par la question du travail dans notre rapport aux salariés et dans notre construction revendicative est un des-

axes majeurs des orientations que nous mettons en débat. À partir de là, le débat est d'essayer de trouver les solutions pour rassembler les salariés, là où ils sont, comme ils sont, avec leurs réalités et leurs aspirations, et contribuer également à renforcer notre organisation. Nous avons l'ambition que notre CGT soit utile, accessible, solidaire pour les salariés, les privés d'emploi, disponible pour les retraités, ouverte sur la société, et donc efficace. Notre démarche syndicale, appuyée sur les syndiqués, doit permettre l'intervention des salariés à toutes les étapes de construction des revendications à partir des repères de la CGT qui se traduisent par la mise en œuvre d'un syndicalisme de transformation sociales ou de classe, n'en déplaise à certains. Notre originalité c'est d'articuler en permanence, contestation, proposition, consultation, mobilisation, négociation. Construire un avenir meilleur, à partir de tout cela, c'est le sens de notre congrès.

Le syndicalisme paraît plus que jamais divisé. Quelles perspectives ?

FSU

Le paysage actuel en France avec 8 organisations syndicales et un si faible taux de syndicalisation notamment dans le privé plaident pour une transformation du syndicalisme. Au-delà de la construction unitaire la plus large possible de l'action et des revendications, plus que jamais nécessaire, la FSU considère qu'il faut s'atteler à un processus d'unification. C'est pourquoi le congrès de Lille puis celui de Poitiers ont lancé un appel aux organisations qui le souhaitent et aux salariés pour débattre ensemble à tous les niveaux de la construction d'un nouvel outil syndical et des étapes qui peuvent y conduire. Cet outil doit être confédéral. Pour la FSU, il ne peut s'agir d'une 8e confédération, mais de travailler à l'unification, avec tous ceux qui le souhaitent pour un syndicalisme de transformation sociale, d'action et de propositions.

CGT

Toutes les grandes périodes de conquêtes sociales ont été marquées par l'inter-

vention massive des salariés et par l'unité de leurs syndicats. C'est à la construction de ce mouvement auquel nous devons ensemble nous atteler et qui n'est pas pour l'instant à la hauteur des enjeux actuels. La division du mouvement syndical français apparaît d'autant plus anachronique que le syndicalisme européen commence à faire la démonstration de ses capacités à converger, pas encore assez d'ailleurs, mais il ouvre néanmoins les perspectives d'une Europe sociale. C'est aussi par ces initiatives que nous combattons les idées de repli qui sévissent en particulier dans notre région. En France nous ne sommes pas condamnés à la division syndicale. La recherche de l'unité syndicale est une constante de la CGT, car elle est source d'efficacité. D'ailleurs les salariés le savent, car l'unité syndicale est toujours un catalyseur de leur mise en mouvement et de leur participation aux luttes sociales. Bien souvent, ils ne comprennent pas que le syndicalisme puisse être divisé sur des enjeux importants pour le monde du travail et en renvoient la responsabilité aux syndicats eux-mêmes, y compris à la CGT. Etre totalement transparents vis-à-vis des salariés, expliciter les sujets de désaccords entre organisations syndicales, faire connaître nos propositions, encourager la confrontation des idées comme un mode normal de relations entre organisations syndicales, c'est cette démarche que nous proposons. N'est-ce pas en opérant de la sorte que nous pourrions enclencher un mécanisme de rassemblement du syndicalisme dont les salariés seraient comptables ?

FSU

Nous partageons ce point de vue sur l'unité syndicale. Mais nous pensons aussi que le syndicalisme est aujourd'hui à la croisée des chemins. Si les thèses néolibérales de gestion de la crise triomphaient, le salariat connaîtrait des régressions majeures. Plus largement, se dessine en Europe une grave crise démocratique. C'est bien pourquoi nous souhaitons un processus de travail en commun au-delà de la nécessaire unité d'action.

La FSU propose des « comités permanents de coordination syndicale » qui s'adressent à tous les syndicats, sans exclusive.

Syndicalisme, la croisée des chemins.

**Plus que jamais, le syndicalisme a un rôle important à jouer.
Encore faudrait-il qu'il trouve un souffle nouveau.**

Les difficultés

Le syndicalisme français est à la peine : entre 7 et 8 % de salariés sont syndiqués, un taux de syndicalisation qui atteint 15 % dans la Fonction Publique mais seulement 5 % dans le secteur privé. En France, les syndicats ne représentent pas ou peu les chômeurs, les précaires ou encore les salariés de PME et TPE. Pour autant, les élections professionnelles manifestent une audience plus large que l'adhésion. C'est vrai dans le secteur public, même si la détestable organisation du vote notamment à l'éducation en 2011 a fait très fortement chuter le nombre de votants. Dans le privé, l'importance des listes «sans étiquette» dans les consultations, le très faible taux de participation aux élections des TPE fin 2012 (10%) nous alertent. Par contre, avec presque 43%, le taux de participation pour les entreprises de plus de 11 salariés (résultats publiés le 29 mars 2013 pour la période de vote 2009-2012) est meilleur que celui des prud'homales (25% en 2008).

Après l'élection d'un nouveau président de la République, le changement que nous

appelons de nos vœux n'est toujours pas au rendez-vous et les mesures prises ou annoncées ne vont pas dans le bon sens. Il est essentiel de continuer à lutter et de porter nos mandats, pour une politique sociale ambitieuse.

L'unification syndicale : une nécessité.

La FSU porte l'exigence d'un syndicalisme de conquête concernant l'ensemble du salariat. Dans ces combats, nous nous sommes souvent retrouvés au côté de la CGT et Solidaires, parfois aux côtés d'autres organisations. Dans tous les cas, nous avons toujours œuvré pour que l'unité la plus large soit possible. Cette démarche unitaire, que l'on doit amplifier, s'accompagne de la recherche de l'unification syndicale. Notre but est de construire un syndicalisme de transformation sociale progressive. Notre démarche pour l'unité et l'unification suppose une réflexion approfondie sur la conception du syndicalisme que nous portons. Le débat doit être impulsé par la FSU et mené avec l'ensemble des syndiqués, ce débat doit avoir des consé-

quences dans notre activité quotidienne notamment pour les élections professionnelles de fin 2014.

Le vote des salariés

Consciente de ses responsabilités, la FSU veut peser sur ces élections qui vont déterminer la représentativité des organisations syndicales dans les trois fonctions publiques en 2014, après celles dans le privé en 2013.

Pour la FSU, se renforcer est une nécessité pour amplifier la démarche de construction commune. Il n'y a pas de paradoxe : seule une FSU forte pourra porter haut l'unification nécessaire. Nous n'impulserons rien si nous ne sommes pas considérés comme représentatifs. Le congrès de Poitiers a proposé de nouvelles formes de travail et d'association. Des listes communes sous la responsabilité des syndicats nationaux, dans le cadre d'une stratégie nationale pourraient être déclinées. Il s'agit de porter nos valeurs, nos conceptions du Service public. Le rendez vous de 2014 sera essentiel pour l'avenir du syndicalisme.

Résultats Nationaux des Elections Professionnelles (privé et public)

1	Privé	Privé %	FP (FPE-FPT-FPH) 2011	FP %	Global	Global %
	Mars 2013	Mars 2013		2011		
Inscrits	12 755 317		4 977 5178		17 732 834	
Votants	5 456 527	42,8 %	2 719 516	54,6 %	8 176 043	46,1 %
Exprimés	5 064 527		2 603 202		7 668 122	
CGT	1 355 928	26,77 %	662 301	25,4 %	2 018 229	26,3 %
CFDT	1 317 112	26 %	497 104	19,1 %	1 814 216	23,7 %
FO	807 435	15,94 %	470 609	18,1 %	1 278 044	16,7 %
CGC	477 460	9,43 %	74 931	2,9 %	551 851	7,2 %
CFTC	470 824	9,3 %	103 980	4 %	574 805	7,5 %
UNSA	215 696	4,26 %	242 650	9,3 %	458 346	6 %
Solidaires	175 558	3,47 %	171 525	6,6 %	347 083	4,5 %
FSU	11 723	0,2 %	213 660	8,2 %	225 383	2,9 %
autres listes	223 514	4,40 %	166 982	6,4 %	378 773	4,9 %

Notes de lecture des tableaux

• **Le tableau 1** donne les résultats des élections dans le privé, proclamés en mars 2013. Les élections prises en compte ont eu lieu entre le 1er janvier 2009 et janvier 2013. La FSU n'est pas présente dans le privé (sauf avec Pôle emploi essentiellement) car son champ de syndicalisation est celui de la Fonction Publique.

• **Le même tableau 1** rappelle les résultats de la Fonction Publique, avec des élections qui se sont déroulées depuis 2008 (Fonction Publique Territoriale) jusqu'en 2011. Les élections générales des 3 FP auront lieu en 2014. Dans la Fonction Publique, la FSU obtient 8,2% des voix.

• C'est dans la **FPE** (Fonction Publique

2	FPE	Suffrages	%
	FO	192 756	16,61 %
	FSU	183 820	15,84 %
	CGT	183 588	15,82 %
	CFDT	168 966	14,56 %
	UNSA	162 235	13,98 %
	Solidaires	100 033	8,62 %
	CGC	60 345	5,20 %
	CFTC	44 911	3,87 %
	FGAF	17059	1,47 %
	Autres listes	46 767	4,03 %

d'Etat) que la FSU est très présente. Mais à cause des modalités de vote dans l'Education Nationale, la participation a fortement chuté. A ce titre, la FSU a perdu environ 100 000 voix. (**tab 2**)

• **La FSU** a commencé à s'implanter dans la FPT. Elle réalise 3% au niveau national, mais elle atteint en PACA 10,4%.

Décembre 2014 : voter FSU

dans la Territoriale, à l'Etat, ou dans l'Hospitalière Pour le renouveau du syndicalisme de la Fonction Publique

En décembre 2014, auront lieu les élections professionnelles dans les trois fonctions publiques : tous les agents, qu'ils soient ou non titulaires, de la fonction publique de l'Etat, de la Territoriale et de l'Hospitalière, c'est-à-dire 20% des actifs du pays, détermineront par leur vote les organisations syndicales qui seront fondées à les représenter et à signer des accords en leur nom.

Fin mars 2013, viennent d'être officialisés les résultats agglomérés des scrutins ayant permis, dans les entreprises privées, de déterminer pareillement la représentativité des confédérations : cinq confédérations sont ainsi reconnues représentatives et pourront négocier des accords interprofessionnels. Ces accords seront validés dès lors qu'ils sont signés par des organisations syndicales représentatives qui représentent au moins 30 % des voix qui se sont portées sur ces cinq organisations (la CGT est alors réputée bénéficier d'un poids relatif de 30.6%, la CFDT de 29.74 %, FO de 18,23% ...) sans que des organisations syndicales ayant un poids relatifs d'au moins 50% ne s'y opposent.

L'enjeu de décembre 2014

Le scrutin de décembre 2014 est comparable puisque toutes les fédérations de fonctionnaires devront faire la démonstration de leur représentativité dans chacune des trois fonctions publiques prise séparément et au niveau du conseil commun aux trois fonctions publiques.

Pour la FSU, il s'agit donc non seulement de retrouver la place de première fédération de l'Etat, perdue en 2011 du fait de l'organisation catastrophique du vote électronique au sein de l'Education

Nationale, mais de faire la démonstration d'une implantation forte au-delà des bastions de l'éducation ou de l'agriculture. Le choix des agents de la pénitentiaire ou des finances seront ainsi déterminants. Pour la FSU, il s'agit aussi de s'affirmer comme une force représentative de premier plan dans la fonction publique territoriale. Il s'agit enfin de s'implanter dans l'hospitalière en faisant pleinement valoir les atouts du syndicalisme des infirmières de l'Etat au sein de la FSU.

Les militants de la FSU font vivre un syndicalisme de lutte et de transformation

économiques et sociales, le syndicalisme que nous construisons au jour le jour est en phase avec la société d'aujourd'hui.

Renouveler le syndicalisme

Développer la FSU, porter haut et fort ses couleurs et celles de ses syndicats, c'est contribuer à renouveler un syndicalisme de la fonction publique qui ne répond pas toujours aux attentes des agents. Ici, il peut être gangréné par le clientélisme, là par le corporatisme, ailleurs il peine à appréhender les problématiques actuelles. Partout, il est divisé

et inefficace. Les élections professionnelles de décembre 2014 sont pour la FSU l'occasion de faire reconnaître dans les urnes le capital de sympathie qu'elle recueille auprès des agents : au quotidien, nous voyons que notre syndicalisme séduit, à la communauté urbaine de Marseille, dans les collectivités territoriales, les nouvelles Délégations Départementales ou régionales interministérielles.



C'est par la lutte et la proposition que la FSU

crée le rapport de force partout où elle est implantée. C'est par l'unité et la négociation sous le contrôle des agents que la FSU remporte des acquis partout où elle est implantée. C'est ainsi par la démocratie interne et le débat syndical sans tabou que la FSU renouvelle les pratiques syndicales. De tout cela, les agents sont conscients. Nous entendons aller à leur rencontre pour leur proposer de sortir de l'atonie et de la désyndicalisation, afin de nous rejoindre et de contribuer, avec d'autres, en particulier ceux qui se reconnaissent dans le syndicalisme de lutte et de transformation sociale, au renouveau du syndicalisme.

sociale, qui lie les revendications catégorielles à la recherche de l'intérêt général. Il se fonde en effet sur une haute idée de la fonction publique et du service public. De par la place que nous occupons les uns et les autres dans la société, dans des métiers ou des fonctions où le service rendu à la population est au cœur des identités professionnelles, où la réponse aux besoins sociaux guide dans un même élan le professionnel et le syndicaliste, où les problématiques actuelles telles que le lien entre la formation et l'emploi, le développement des territoires et l'égalité entre les usagers, sont au carrefour des réflexions syndicales, politiques,